

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 24 août 1999

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Schlumberger AEG Zähler GmbH

Détenteur de l'approbation: Schlumberger Ind. SA, Genève



Compteur statique d'énergie active pour montage direct.

Type:	CENTRON MC3	
Classe de précision:	2 (CEI 1036, ed. 1996)	
Domaine d'utilisation:	réseau triphasé à quatre fils (3P+N)	
	réseau diphasé à trois fils (2P+N)	
	réseau monophasé à deux fils (P+N)	
Direction de l'énergie:	positive ()	
Caractéristiques	U_n :	$3 \times 230/400 \text{ V}$
électriques:	$I_n (I_{\max})$:	5(80) A
	f_n :	50 Hz
Module de tarification:	technologie:	électromécanique
	nombre de tarif:	2
	utilisation:	indication de la quantité d'énergie
Dispositifs complémentaires:	selon la liste actuelle du détenteur de l'approbation	

24 août 1999

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz